Prospectus

Titre: Évaluation en ligne des compétences

Promoteur(trice): Kathryn Sutherland, vice-présidente, Gouvernance et Affaires internationales

Chef de l'initiative : Kyle Smith, chef de pratique, Évaluations

Objet

Fournir un moyen clair, justifiable, cohérent, équitable, transparent et efficace pour évaluer l'expérience de travail en génie en vue de l'octroi du permis d'exercice.

Atouts

Contribution à l'atteinte des objectifs d'Ingénieurs Canada

- Un cadre, des normes, des pratiques et des systèmes ainsi qu'un moyen permettant le transfert efficace des connaissances pour favoriser l'excellence en matière de réglementation sont à la disposition des organismes de réglementation (F-1).
- Des informations, des systèmes et des ententes visant à faciliter la mobilité des ingénieurs inscrits sont disponibles et leur utilisation est encouragée (F-1.2)
- Des informations, des systèmes et des ententes visant à accélérer l'évaluation des titres de compétences étrangers sont disponibles et leur utilisation est encouragée (F-1.3).
- Les parties prenantes ont la preuve que les ingénieurs respectent des normes rigoureuses, qu'ils exercent avec compétence et intégrité et que leur travail et l'autoréglementation de leur profession profitent à la société (F-2).
- Les effectifs pérennes de la profession reflètent la démographie canadienne (F-3.1).
- La plupart des diplômés de programmes agréés par Ingénieurs Canada font une demande de permis d'exercice au Canada (F-3.2).
- Les organismes de réglementation du génie et le gouvernement reconnaissent les nouveaux domaines d'exercice du génie (F-3.4).

Avantages pour les organismes de réglementation

 L'utilisation d'un outil en ligne pour évaluer l'expérience de travail en génie en vue de l'octroi du permis d'exercice pourrait libérer les ressources des organismes de réglementation dans ce domaine grâce au traitement automatisé des dossiers.

Vision

• Les candidats peuvent démontrer qu'ils ont les compétences requises pour exercer de façon sécuritaire et avec intégrité.

- La profession utilise des compétences objectives qui sont nécessaires et pertinentes à l'exercice du génie, afin de protéger et de servir l'intérêt public.
- Des évaluateurs certifiés effectuent des évaluations objectives en se basant sur des normes communes et utilisent le système d'ici 2022.
- Les évaluations sont transférables à toutes les associations.

Principes

- 1. Approche de concertation avec les organismes de réglementation pour la conception et les améliorations continues.
- 2. Optimisation de l'utilisation des ressources disponibles de l'APEGBC.
- Les évaluations sont en harmonie avec l'élément du cadre de réglementation <u>Équité des pratiques</u> <u>d'admission</u> et justifiables.
- 4. Les résultats des évaluations sont documentés, solides et justifiables.
- 5. Besoins du système :
 - a) Prise en charge des dossiers des candidats en utilisant les compétences définies dans les éléments suivants du Cadre de réglementation :
 - o Compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis d'ingénieur
 - o Compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis d'ingénieur stagiaire/junior
 - Compétences et conditions exigées pour l'obtention du permis d'exercice restreint
 - b) Confidentialité et sécurité
 - c) Robustesse et fiabilité
 - d) Modularité, extensibilité et souplesse
- 6. Une formation et une certification sont offertes aux évaluateurs pour garantir l'objectivité, la cohérence, l'uniformisation des normes à l'échelle nationale, la compétence et le caractère à jour.
- 7. Approche de gestion de projet rigoureuse
- 8. Les processus d'assurance de la qualité et d'amélioration continue sont en place.
- 9. Les ressources sont disponibles pour l'exploitation, la maintenance et l'amélioration continue du système en ligne.

Parties prenantes

Collaborateurs BCA, GNRA, GCD

Comités des examinateurs (ou comités équivalents) des organismes de réglementation

Groupes de discussion – candidats Groupes de discussion – évaluateurs

Groupes Conseil informés EDSC

Risques

- 1. Acception de la part des organismes de réglementation
- 2. Recrutement d'un nombre suffisant d'évaluateurs.

Résultats des consultations

Le Groupe des chefs de direction a confirmé appuyer à l'unanimité la collaboration entre Ingénieurs Canada et l'APEGBC visant à faciliter l'adoption du système de l'APEGBC.

Actuellement quatre organismes de réglementation participants : Engineers Nova Scotia, Engineers PEI, Ingénieurs et géoscientifiques Nouveau-Brunswick et l'APEGS; l'APEGA s'est engagée à appuyer la mise en œuvre d'un système national.